

Règlement Particulier

des Défilés de Cosplay à Japan Expo Sud 8^e Vague

World Cosplay Summit – Samedi 25 février 2017

Article RP01 : Généralités

1.a) Le présent règlement régit le déroulement des sélections et du défilé World Cosplay Summit 2017, ci-après désignés « défilé WCS ».

1.b) Le présent règlement précise les termes du Règlement Général des Défilés de Cosplay Japan Expo, ci-après désignés « Règlement Général ». Il peut-être complété ou modifié sans préavis.

1.c) La participation au défilé WCS est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement, et du Règlement Général.

Article RP02 : Thèmes et Catégories

2.a) Pour les sélections du WCS (en France, etc.), les costumes des participants doivent obligatoirement être issus de manga, anime, tokusatsu ou jeux vidéo japonais. Les fanart/dôjinshi ne sont pas autorisés. Les costumes de personnages provenant de musiques ou films japonais, ou d'une bande dessinée et dessin animé originaire d'un autre pays que le Japon ne seront pas admis.

Les concurrents présentant un costume de jeu vidéo ou tiré d'une série issue des éditions Shueisha pour les sélections françaises devront également et impérativement présenter un projet de costume en accord avec les restrictions de la finale du WCS au Japon lors de la préinscription (cf 8.b).

2.c) Les participants doivent forcément être par groupe de 2 personnes, dont les costumes correspondent à 2 personnages d'une même série (par exemple Kamui de X et Lina de Slayers ne peuvent pas faire partie du même groupe).

2.d) Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus avant leur départ pour le Japon dans le cas d'une qualification.

2.e) Les participants doivent être dans la capacité de partir au Japon, dans la période allant de fin juillet à fin août 2017, c'est-à-dire, avoir un passeport dont la validité va au moins jusqu'au 15 novembre 2017 et être disponibles à ces dates.

2.f) Les participants doivent avoir fait eux-mêmes leurs costumes. Les costumes achetés ne sont pas autorisés. Cependant les accessoires **de moindre importance** (servant pour la prestation ou un bijou de petite taille par exemple), perruque, chaussures etc. peuvent être achetés.

Article RP03 : Horaires et Nombre de Participants

3.a) Les horaires du défilés WCS sont les suivants :

- Les préjudging auront alors lieu le samedi 25 février à **13h30**.
- Le défilé sur scène aura lieu le samedi 25 février à **15h30**.

3.b) Les sélections sont limitées à 20 duos.

3.c) Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay en fonction du planning général du festival.

Article RP04 : Inscriptions aux Défilés

4.a) La participation à l'un des défilés est tributaire de la préinscription dûment réalisée suivant les instructions précisées sur : <http://fr.inscription.epic-asso.com/>

4.b) Les personnes dont la préinscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Cosplay et aux horaires communiqués par l'organisation Cosplay.

4.c) Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de cette confirmation sur place.

4.d) Seules les personnes de nationalité française peuvent participer (ou en possession d'une carte de résident) et posséder un passeport valide jusqu'au 15 novembre 2017.

Article RP05 : Prix des Défilés

5.a) Le défilé WCS ne donne lieu à aucun prix. Le duo sélectionné gagne le droit de représenter la France, lors du Championnat World Cosplay Summit au Japon.

Article RP06 : Déroulement des Défilés

6.a) Après transformation de leur préinscription en inscription, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation Cosplay, au plus tard **45 minutes** avant le début du défilé.

6.b) Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et le mode de passage. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation Cosplay. Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, seront considérés comme ayant déclaré forfait.

6.c) Chaque prestation sur scène a une durée maximum **de 2 minutes et 30 secondes**.

6.d) Leur passage effectué, les participants seront invités à quitter les coulisses pour laisser la place aux participants suivants.

6.e) Tout les accessoires de grandes tailles installés sur scène avant le début de la prestation lors du concours de cosplay sont limités à un poids maximal de 10 kilos. Les dimensions des accessoires sont limitées à 2100 millimètres de haut, 2100 millimètres de large et 900 millimètres de profondeur.

6.f) Tout les accessoires de grandes tailles posés sur scène sont limités à un maximum de 3 objets. La dimension d'accessoires plus petits apportés sur scène doit être indiquée au responsable du WCS sous forme écrite et accompagné de photographies.

6.g) Il est possible de disposer des éléments sur la scène, cependant celle-ci ne doit absolument pas être salie, et le nettoyage de ces éléments ne doit pas prendre de temps. Il est interdit d'utiliser des éléments inflammables et volages.

6.h) L'organisateur et les membres Epic ou toute autre personne ne sont pas autorisés à vous aider pendant votre prestation scénique.

Article RP07 : Accompagnements de Prestation

9.a) Un accompagnement audio et un accompagnement vidéo sont possibles. Les participants ne peuvent envoyer qu'un seul type de fichier.

9.b) Les fichiers audio doivent être au format MP3, d'une durée maximale de 2min30.

9.c) Les fichiers vidéo doivent être au format MP4, résolution Full HD (1080p) encodé en H264 à 12Mb/s max (Standard Youtube), et d'une durée maximale de 2min30. Si votre logiciel ne permet pas de personnaliser l'export de la vidéo, sélectionnez un export au format « MP4 Full HD Youtube ».

9.d) les fichiers vidéos doivent contenir la piste audio.

9.e) Aucun montage audio ou vidéo ne pourra être réalisé par l'organisation Cosplay, avant ou pendant les défilés.

Article RP08 : Critères de jugement

Chaque juge de la finale peut attribuer 10 points pour les costumes, 10 points pour la prestation et 5 points de fidélité à l'œuvre originale pour un maximum de 25 points.

Costume : conception, fidélité à l'original

Règlement Particulier

des Défilés de Cosplay à Japan Expo Sud 8^e Vague

World Cosplay Summit – Samedi 25 février 2017

Prestation : niveau de performance, inventivité, divertissement.
Fidélité : niveau de fidélité de la prestation à l'histoire originale et des personnages

Article RP09 : Informations sur le règlement du World Cosplay Summit au Japon

Le présent article régit le World Cosplay Summit au Japon, ci-après désigné « WCSJ ». Le WCSJ aura lieu fin juillet, début août 2017. Le WCSJ n'inclut pas les termes du règlement Général, cet article est donc ici à titre informatif afin d'aider les participants à s'y préparer.

Le WCSJ est composé de la Parade Cosplay et du Championnat de Cosplay. Le WCSJ a pour but d'élire les meilleurs Cosplayers internationaux. Le championnat de Cosplay implique une prestation sur scène.

A – Les règles de participation au WCSJ

9.a) Chaque pays participant sera représenté par une équipe de deux personnes finalistes de présélections locales.

9.b) Pour la finale du défilé WCS (au Japon), les participants peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage provenant d'un jeu vidéo, d'un dessin animé ou de bande dessinée japonaise. Dans tous les cas, le jeu ou la série d'origine ne doit pas être un titre édité par Shueisha. Les costumes de personnages provenant de musique ou film japonais, ou d'une bande dessinée et dessin animé originaire d'un autre pays que le Japon ne seront pas admis.

9.c) Vous devez être en mesure de venir au Japon pendant environ une semaine de la fin de juillet à début août 2017 pour le WCSJ.

9.d) Vous devez être âgé de 18 ans, révolus au jour des sélections françaises, et plus lorsque vous viendrez au Japon.

9.e) Vous devez coopérer de manière positive afin d'assurer le succès du World Cosplay Summit.

9.f) Vous devrez fournir tous les documents (Passeport, documents officiels etc.) en rapport avec le WCSJ, merci de les préparer et de les envoyer le plus rapidement possible.

9.g) Dans un cadre promotionnel, l'image des participants au WCSJ pourra être utilisée dans toutes sortes de média via WCSJ/TV Aichi (programmes TV, sites internet, journaux, magazines, etc.). Il n'y aura aucune compensation financière dans le cadre de telles mesures promotionnelles.

9.h) Les organisateurs détiennent les droits de toutes les vidéos et photographies provenant ou en rapport avec le WCSJ pour toutes formes de promotion. Les termes de cette condition sont valables avant, pendant et après le séjour des participants au Japon.

9.i) En outre, après le WCSJ, les vidéos et photographies des participants resteront la propriété de TV Aichi, et pourront être utilisées dans divers programmes et autres formats d'émissions en guise de matériel promotionnel. De plus, dans l'éventualité d'une production secondaire telle que la réalisation d'un DVD ou d'un site Internet, il n'y aura aucune compensation financière.

B – Préparatif : Règles et avertissements

9.j) Chaque Participant doit idéalement apporter 3 costumes au Japon : un pour la Parade, un pour le Championnat et un dernier pour la télévision et/ou pour toute autre performance publique. Si la place pour le transport manque, un participant peut venir avec 2 costumes au minimum.

9.k) Pour la finale du WCSJ, vous devez avoir les costumes correspondant à 2 personnages du même manga, anime ou jeu vidéo.

9.l) L'équipement et les accessoires pour le WCSJ sont limités à un poids maximal de 40 kilos cumulés pour les deux concurrents.

9.m) tous accessoires de grande taille installés sur scène avant le début de la prestation lors du concours de cosplay sont limités à un poids maximal de 10 kilos. Les dimensions des accessoires sont limitées à 2100 millimètres de haut, 2100 millimètres de large et 900 millimètres de profondeur

9.n) Tous accessoires de grande taille posés sur scène sont limités à un maximum de 3 objets. La dimension d'accessoires plus petits apportés sur scène doit être indiquée au responsable du WCSJ sous forme écrite et accompagné de photographies.

9.o) Il est interdit de copier des dessins originaux ou logos sur votre matériel et accessoires.

9.p) Vous ne pouvez (plus) utiliser les écrans pour vos prestations.

9.q) Toute surcharge lors de l'enregistrement des bagages à l'aéroport, dûe au poids des costumes de Cosplay, seront aux frais du propriétaire des dits bagages, et non à l'organisation. Une autre possibilité consisterait à envoyer les costumes à l'avance au Japon, mais là également, les frais d'envoi sont entièrement à la charge de leurs propriétaires. Il est prié aux participants de garder ce point de règlement à l'esprit lors de la sélection et la fabrication de leurs costumes.

9.r) Chaque duo doit préparer les musiques nécessaires à sa prestation scénique sur un support CD. Il est à noter que les extraits de voix issus des doubleurs d'origines ne sont pas autorisés. Les détails concernant le genre de performance que le duo prévoit de faire lors du Championnat seront à transmettre aux organisateurs du WCSJ. Toutes ces informations et matériels devront être communiqués dans les meilleurs délais.

C – Autres règles pour la finale

9.s) Lors du WCSJ, les performances peuvent être les mêmes que celles présentées lors des concours préliminaires, cependant la notation en tiendra compte si celle-ci n'est pas améliorée par rapport à celle présentée lors des présélections locales.

9.t) La prestation est limitée à une durée de 2 minutes et 30 secondes. Les organisateurs chargés de la scène installeront les 3 accessoires maximaux sur scène avant votre prestation et les retireront après votre prestation. Il y aura 40 secondes pour faire les changements nécessaires avant l'arrivée du groupe suivant.

9.u) Les 3 accessoires ne seront pas soumis à la notation.

9.v) Seuls les deux participants, un organisateur et un interprète sont autorisés à être dans les coulisses du championnat.

9.w) Il est possible de disposer des éléments sur la scène, cependant celle-ci ne doit absolument pas être salie, et le nettoyage de ces éléments ne doit pas prendre de temps. Il est interdit d'utiliser des éléments inflammables.

9.x) L'organisateur et les personnel du WCSJ ou toute autre personne ne sont pas autorisés à vous aider pendant votre prestation scénique.

9.y) Il est interdit d'effectuer votre prestation scénique dans un endroit ouvert au public.

9.z) L'ordre de passage est décidé par un tirage au sort après votre arrivée au Japon

D- Critères de jugement

9.aa) Chaque juge de la finale peut attribuer 10 points pour les costumes, 10 points pour la prestation et 5 points de fidélité à l'œuvre originale pour un maximum de 25 points.

Costume : conception, fidélité à l'original.

Prestation : niveau de performance, inventivité, divertissement.

Fidélité : niveau de fidélité de la prestation à l'histoire originale et des personnages.

Pour plus de détails sur les règles et critères de notations du WCSJ, merci de vous référer à cette adresse (lien en anglais) :

<http://www.worldcosplaysummit.jp/en/about/regulations.html>

Règlement Particulier des Défilés de Cosplay à Japan Expo Sud 8^e Vague World Cosplay Summit – Samedi 25 février 2017

Afin d'assurer une croissance continue à l'événement et de le perdurer, nous demandons une coopération active de la part des participants, et ce, avant, pendant et après le WCSJ. TV Aichi s'efforce d'assurer un rendez-vous amical entre les participants et les pays organisateurs du monde entier. Tout cela serait impossible sans l'entière coopération des participants.

Les organisateurs du WCS (en France) ne peuvent que mettre en contact les gagnants des présélections françaises avec les organisateurs du WCSJ, tous détails extérieurs au concours du WCS (en France), comme le transport ou le logement au Japon ne pourra donc être réglé que par le biais des organisateurs du WCSJ.

Je, soussigné,.....

.....

affirme avoir lu et accepté le présent règlement et m'engage à le respecter.

**Date et signature du participant, précédé de la mention
« Bon pour acceptation »**